DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DES ADRETS-DE-L'ESTEREL

PLAN LOCAL D'URBANISME

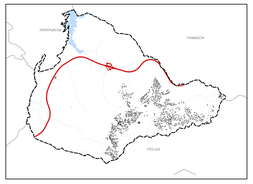

5.Annexes

5.3.3 Transcription du zonage du PLU sur le PPRIF

Echelle 1/6 500

Elaboration du PLU

Prescription par DCM du 17/09/2012

Arrêt par DCM du jj/mm/aaaa

Approbation par DCM du jj/mm/aaaa

Modification :	*Modification simplifiée :*
Révision allégé :	*Mise à jour :*

Zones du PLU

Plan de Prévention des Risques Naturels Incendie de Forêt (PPRIF)

- R : zone rouge
- En1 : zone de risque fort à très fort
- En1 indicé : zone de risque fort à très fort en attente d'équipements
- En2 : zone de risque modéré à fort
- En3 : zone de risque faible à modéré
- NCR : zone non concernée par le risque

Ce document est de nature informative : il ne se substitue pas aux plans de zonage réglementaire du PPRIF approuvé le 30 janvier 2015.

N

0 250 500 m

Plan au format A0